Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice: 33

Quorum: 17

PRÉSENTS:

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Antoine MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR) Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL) Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU) Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY) Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS:

Monsieur KARTAL Madame ARENA Madame PONCET

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

CLUB ADO - ÉVOLUTION DES STAGES DÉCOUVERTES 2024.03.01

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL) Nomenclature: 8.5 - Politique de la Ville

La Commune souhaite faire évoluer son offre de loisirs extrascolaire. Depuis trois ans, le modèle des « stages découvertes » ne semble plus répondre aux attentes des jeunes et des parents.

Afin de répondre aux enjeux et besoins, il est proposé de créer une offre réservée aux adolescents de 11 à 16 ans, nommée « Club Ado ».

Accusé de réception en préfecture 001-210100045-20240614-DEL 2024_03_01-DE Date de télétransmission : 20/06/2024 Date de réception préfecture : 20/06/2024 1

A ce jour, il est prévu d'accueillir 16 jeunes, maximum. Cela pourra évoluer en fonction des besoins et des capacités d'accueil et d'encadrement. Les évolutions seront mentionnées dans le règlement.

L'accueil se fait sur des demies journées de 13 heures à 17 heures 30 (accueil entre 13 heures et 13 heures 30 ; départ entre 17 heures et 17 heures 30 et / ou une soirée 18 heures – 22 heures).

Il est assuré :

- Une ou deux semaines durant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps (en fonction du calendrier des vacances scolaires, jours fériés et des contraintes organisationnelles)
- Les trois premières semaines en Juillet (avec une possibilité de 4e semaine sous réserve)

Une évolution tarifaire est proposée afin de rendre accessible cette offre aux ambarrois :

Selon le quotient familial	< 450	De 451 à 800	De 801 à 1 000	> 1 000
		our les ambarrois		
Pour une demie journée	2,50€	3,00 €	3,50 €	4,00€
Pour une semaine (été)	12,50 €	15,00 €	17,50 €	20,00€
		Pour les extérieurs		
Pour une demie journée	5,00€	6,00€	7,00 €	8,00 €
Pour une semaine (été)	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00€

La Commission Municipale Jeunesse, lors de sa séance en date du 11 juin 2024 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 11 juin 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- DE VALIDER le règlement intérieur du « Club ado » ci-joint en annexe ;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les élus référents à signer tout document relatif à ce dispositif.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 2 1 JUIN 2024

> Daniel FABRE Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jacques BECQUART Secrétaire de séance

sé de réce**x**ion en préfecture 210100046-20240614-DEL_2024_03 de télétransmission : 20/06/2024 de réception préfecture : 20/06/2024